

**Discours du Bailli
à l'occasion de la XXIIIème Assemblée Régionale Europe
de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie**

mercredi le 22 avril 2009

Monsieur le Président de la section jersiaise, Monsieur le Chargé de Mission de la Région Européenne de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Mesdames et Messieurs.

Il me fait un plaisir immense d'accueillir au bailliage de Jersey autant de représentants de démocraties parlementaires où la langue française est parlée ou fait partie de la culture nationale. Effectivement, nous sommes très honorés que vous avez accepté notre invitation de rassembler à l'Île de Jersey surtout après le visite des Présidents de l'Assemblée Parlementaire en avril 2007. L'entretien de nos liens avec les pays francophones est un moyen de conserver notre culture et la connaissance de notre histoire. Il n'y a pas longtemps, Jersey était un pays francophone. Si vous consultez le Recueil des Lois publié avant 1940, vous trouverez que presque toutes les lois et tous les règlements de l'Île furent écrits en français. L'Occupation Allemande entre 1940 et 1945 et le flot d'immigrés en provenance de l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande à la suite de la Libération ont changé complètement le caractère linguistique de l'Île. Le français reste toujours

une de nos deux langues officielles, mais je regrette d'être obligé de dire que pour la grande majorité de notre population, le français est de nos jours une langue étrangère.

Néanmoins, les Etats de Jersey ont pour politique de développer les liens avec la France et le monde francophone et d'encourager l'enseignement du français et la diffusion des traditions culturelles françaises. Nous avons une Commission Amicale avec le Conseil Régional de la Basse Normandie et des liens amicaux avec La Bretagne. Il y a également un groupe d'amitié avec l'Assemblée Nationale à Paris. Mais cette conférence au sein de cette Assemblée Parlementaire nous permet de créer des liens nouveaux et des amitiés avec d'autres pays dans le monde de la Francophonie et nous accueillons cette opportunité.

Puis-je me permettre de vous dire quelques mots au sujet du statut constitutionnel du Bailliage qui est peu connu. Nous sommes une dépendance de la Couronne mais nous ne faisons pas partie de La Grande Bretagne ni en effet du Royaume Uni. Nos liens avec l'Angleterre remontent à 1066 quand Guillaume le Conquérant, sans doute avec l'aide important d'un nombre de guerriers en provenance de Jersey et Guernesey,

traversa La Manche et vainquit le Roi Harold à Hastings. Jersey faisait toujours partie de l'Empire Angevin jusqu'à 1204 quand La Normandie fut perdue à la Couronne Anglaise. Nos ancêtres annoncèrent leur loyauté continuelle à leur Roi/Duc et en échange furent accordé un nombre de privilèges constitutionnels qui posèrent les fondations de l'autonomie dont nous profitons aujourd'hui. Les gens de Jersey n'ont aucun représentant à Westminster. Les séances de leurs élus ont lieu aux Etats de Jersey. Jersey possède ses propres lois, son propre système juridique et sa propre administration. Le Royaume Uni a la responsabilité uniquement pour notre défense et pour nos relations internationales. Mais même dans ce domaine il y a un transfert progressif de responsabilité. La politique de notre gouvernement est de développer la personnalité internationale du Bailliage. Cela veut dire, en pratique, que l'Ile voudrait affirmer sa responsabilité dans le domaine des relations internationales et se lancer dans son propre nom en discussions avec des organisations internationales et avec d'autres états nations. Inévitablement, cela implique davantage de transfert d'autorité dans le domaine international du Royaume Uni au gouvernement de Jersey, et le Ministre de la Justice en Angleterre s'est livré très volontairement et favorablement dans ce processus. Effectivement, le processus a déjà commencé et est entré en vigueur dans le sens que le Premier Ministre a

exécuté ou autorisé l'exécution de plusieurs contrats entre Jersey et d'autres pays faisant partie de l'Union Européenne concernant la directive au sujet des impôts sur les économies. Cette affirmation d'autorité de la part de Jersey est d'une importance capitale pour notre autonomie et aussi pour notre économie. Depuis plusieurs décennies, notre indépendance fiscale est la base de notre économie et notre prospérité. Les développements en Europe au cours de ces derniers dix ans nous ont fait voir clairement que nous avons besoin d'affirmer l'autorité de protéger nos intérêts intérieurs sur le côté international exactement comme les gouvernements de toutes nations protègent les intérêts de leurs citoyens. Bien sûr, nous comprenons que cette responsabilité est une pièce avec deux facettes. Si nous voudrions revendiquer le droit d'affirmer davantage d'autorité dans le domaine international, nous sommes obligés d'accepter le devoir de conformité avec les niveaux internationaux par rapport à trafic de drogue, blanchiment d'argent, évasion fiscale et d'autres crimes sérieux. Pour nous il était très satisfaisant qu'il y a une semaine le groupe G20 plaça Jersey dans la soi dite « liste blanche » des nations co-opératives. Et nous sommes obligés également d'accepter d'autres devoirs. Dans le contexte de la justice criminelle, nous avons maintenant notre propre loi d'extradition et nous pouvons demander l'extradition de criminels présumés d'autres pays pour

être jugé à Jersey, ou accepter l'extradition de résidents de Jersey pour être jugé ailleurs comme si nous étions un état nation. Bien sûr, rien ne touche nos relations avec notre chef d'état, La Reine, ou, comme nous dirions, La Reine Notre Duc. Même si Jersey devienne à l'avenir un état souverain, nous retiendrions notre loyauté au monarque qui continuerait d'être notre Chef d'Etat.

Nous sommes tous parlementaires et nous partageons un patrimoine de démocratie et un respect pour la loi. Pourtant, malgré ces caractéristiques en commun, c'est un fait que beaucoup de nos coutumes et procédures sont différentes. Nous aimons tous la langue française, la littérature française et bien sûr, le vin français. Mais le monde de la Francophonie se compose de beaucoup de cultures différentes, et une réunion ou conférence de ce type donne aux parlementaires des pays différents la possibilité de partager leurs expériences à l'avantage de tous.

Je renouvelle mon accueil chaleureux au Bailliage de Jersey et j'exprime l'espoir que vos échanges seront stimulants et instructifs.